

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2024**

PROCÈS VERBAL

Transmis aux Administrateurs le :	12 décembre 2024
Approuvé en Conseil d'administration le :	19 décembre 2024

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2024

La séance est ouverte à 9h10

Elle est présidée par Mme Chantal DURAND, 2^e adjointe au Maire – Vice-présidente du CCAS, en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi

ASSISTE DE :

NOM	PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A	ABSENTS
M. Olivier DOSNE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Chantal DURAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Francis SELLAM	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Chantal ALLAIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Stéphanie BRANCO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Sandrine PARIS-PESCAROU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Tony RENUCCI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Michel RIOUSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Catherine VIEILLEFOSSE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Marie-France BRUGEL	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Frédéric WEHRUNG	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Gilles BRUN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Bernadette PHILIPPOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents à la séance	07
Nombre de membres excusés représentés	05
Nombre de membres absents non représentés	01

* *
*

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2024
- 3) Compte rendu des décisions prises au titre de l'article R 123-21 du CASF
- 4) Approbation de la convention entre le Département du Val-de-Marne et le CCAS de Joinville-le-Pont ayant pour objet l'attribution du forfait autonomie 2024 aux résidences autonomie de la commune pour le financement de leurs actions de prévention
- 5) Approbation de la convention de subvention entre le CCAS de Joinville-le-Pont et le Conseil Départemental du Val-de-Marne pour le financement d'action et prévention approuvées par la Conférence des Financeurs pour l'année 2024
- 6) Attribution d'une aide financière exceptionnelle du CCAS de Joinville-le-Pont aux bénéficiaires Joinvillais du Fond de Solidarité Habitat –Volet Energie
- 7) Fixation du montant de la participation au déjeuner dansant du nouvel an pour les Joinvillais de moins de 65 ans et les non Joinvillais
- 8) Question diverses

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Michel RIOUSSET est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1	DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, désigne à l'unanimité Monsieur Michel RIOUSSET comme secrétaire de séance.	

* *
*

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2024

Mme Chantal DURAND demande s'il y a des remarques concernant ce compte-rendu, qui est approuvé à l'unanimité.

M. Michel RIOUSSET précise qu'il a communiqué au CCAS les destinations des sorties prévues par son association, l'ARJ, et leurs dates, afin que le CCAS organise les siennes sur d'autres créneaux. Mme Odile SEURET répond que le CCAS fera le maximum pour éviter les doubles propositions mais que ce ne sera peut-être pas toujours possible en raison des impératifs propres au CCAS (disponibilité des équipes et dates imposées par les prestataires). Dès que les dates des sorties d'été seront arrêtées, le CCAS les communiquera à l'ARJ.

2	APPROBATION DU PROCES VERBAL 18 JUIN 2024
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du CCAS du 18 juin 2024.	

* *
*

3. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE R 123-21 DU CASF

Mme Chantal DURAND présente les différentes aides attribuées par la Commission permanente sur la période allant du 24 mai au 9 octobre 2024.

Elle précise que 3 retraités ont sollicité des aides financières, afin de les aider à payer leur loyer. Elle et se réjouit de la montée en puissance des demandes d'aides au permis de conduire, désormais attribuées par la commission permanente.

M. Michel RIOUSSET souhaite avoir des informations sur l'aide destinée à payer les frais d'un médecin expert. Mme Benny PHILIPPOT répond que ces médecins, nommés par le Sécurité Sociale ou les assurances doivent être réglés par l'usager et que, comme ils sont d'un montant élevé, cela génère des difficultés de trésorerie ayant justifié l'aide accordée par la commission permanente.

M. Tony RENUCCI se réjouit du fait que le CCAS aide les familles pour les achats de fournitures scolaires.

Mme Chantal DURAND ajoute que les dossiers de demande d'aides sont toujours bien préparés et bien argumentés par l'équipe du CCAS. Mme Benny PHILIPPOT complète en disant que le montant des aides est versé en priorité au créancier, ce qui permet de s'assurer que l'aide est accordée à bon escient.

3	COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE R 123-21 DU CASF
<p>LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, prend acte l'unanimité des décisions prises au titre de l'article R 123-21 du CASF.</p>	

* *
*

4. APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE CCAS DE JOINVILLE-LE-PONT ET LE DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE AYANT POUR OBJET L'ATTRIBUTION DU FORFAIT AUTONOMIE 2024 AUX RESIDENCES AUTONOMIES POUR LE FINANCEMENT DE LEURS ACTIONS DE PREVENTION

Mme Chantal DURAND donne lecture du point n°4 et précise que cette délibération est présentée tous les ans. C'est une délibération importante car elle permet de financer les activités proposées aux résidents des Résidences autonomie, dans le cadre des objectifs fixés par la Convention.

4	APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE CCAS DE JOINVILLE-LE-PONT ET LE DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE AYANT POUR OBJET L'ATTRIBUTION DU FORFAIT AUTONOMIE 2024 AUX RESIDENCES AUTONOMIE POUR LE FINANCEMENT DE LEURS ACTIONS DE PREVENTION
<p>LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention entre le CCAS de Joinville-le-Pont et le Département du Val-de-Marne ayant pour objet l'attribution du forfait autonomie 2024 aux résidences autonomie pour le financement de leurs actions de prévention.</p>	

* *
*

5. APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTION ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE JOINVILLE-LE-PONT ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE POUR LE FINANCEMENT D'ACTION ET PRÉVENTION APPROUVÉES PAR LA CONFÉRENCE DES FINANCEUR POUR L'ANNÉE 2024

Mme Chantal DURAND donne lecture du point n°5 et demande s'il y a des questions.

M. Michel RIOUSSET estime que le Salon des seniors et des aidants n'est pas une manifestation à renouveler car son intérêt était limité et qu'il a été peu fréquenté. Mme Odile SEGURET répond qu'au contraire sa fréquentation a été excellente et que les seniors souhaitent qu'il soit reconduit, ce qui sera le cas en avril 2025. Il a en effet été fréquenté par 350 seniors, sur une journée, à comparer avec la fréquentation de la semaine bleue qui dépasse les 500 personnes, mais sur une semaine.

5	APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTION ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE JOINVILLE-LE-PONT ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE POUR LE FINANCEMENT D'ACTION ET PRÉVENTION APPROUVÉES PAR LA CONFÉRENCE DES FINANCEUR POUR L'ANNÉE 2024
<p>LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention de subvention entre le Centre Communal d'Action Sociale de Joinville-le-Pont et le Conseil Départemental du Val-de-Marne pour le financement d'actions de prévention approuvées par la Conférence des Financeurs pour l'année 2024.</p>	

* *
*

6. ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DU CCAS DE JOINVILLE-LE-PONT AUX BENEFICIERES JOINVILLAIS DU FOND DE SOLIDARITE HABITAT – VOLET ENERGIE

Mme Chantal DURAND présente l'aide apportée par le FSH et la bonification de cette dernière proposée par le CCAS.

Mme Benny PHILIPPOT demande comment il faut solliciter le FSH. Mme Odile SEGURET répond qu'il faut venir au CCAS et qu'un agent montera le dossier une fois en possession des pièces demandées.

M. Tony RENUCCI demande quel est le montant de l'aide apportée par le FSH. Mme Odile SEGURET répond que cela dépend de la composition de la famille et du montant des factures. Il s'étonne que le FSH n'ait été sollicité que par 119 personnes. Mme Chantal DURAND propose que le CCAS communique sur le FSH auprès des bailleurs et dans le Joinville Mag.

6	ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DU CCAS DE JOINVILLE-LE-PONT AUX BENEFICIERES JOINVILLAIS DU FOND DE SOLIDARITE HABITAT – VOLET ENERGIE
<p>LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'attribution d'une aide exceptionnelle du CCAS de Joinville-le-Pont aux bénéficiaires Joinvillais du Fonds de Solidarité Habitat – Volet Energie.</p>	

* *
*

7. FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION AU DÉJEUNER DANSANT DU NOUVEL AN POUR LES JOINVILLAIS RETRAITÉS DE MOINS DE 65 ANS ET LES ACCOMPAGNATEURS NON JOINVILLAIS RETRAITES

Mme Chantal DURAND donne lecture du point n°7 et demande s'il y a des questions.

M. Tony RENUCCI demande si tous les membres du conseil d'administration sont invités. Mme Chantal Durand répond que le cabinet procède aux invitations en fonction du nombre de places disponibles selon la capacité des restaurants.

7	FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION AU DÉJEUNER DANSANT DU NOUVEL AN POUR LES JOINVILLAIS RETRAITÉS DE MOINS DE 65 ANS ET LES ACCOMPAGNATEURS NON JOINVILLAIS RETRAITES
<p>LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la fixation du montant de la participation de nouvel an pour les joinvillais de moins de 65 ans à 55€ et de 65€ pour les non joinvillais.</p>	

* *
*

QUESTIONS DIVERSES :

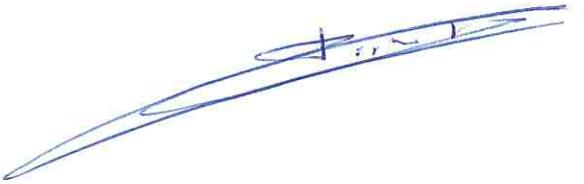
- Mme Benny PHILLIPOT demande comment est financé l'AJAD. Mme Odile SEGURET répond les recettes de l'AJAD proviennent des usagers, de la Ville et du Conseil départemental. Mme Benny PHILIPPOT relate les difficultés rencontrées par une Joinvillaise en raison d'une mauvaise communication entre l'AJAD et el Département.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2024

- Mme Chantal ALLAIN annonce qu'un somme de 667 € a été récoltée dans le cadre des manifestations pour la lutte contre le cancer du sein et qu'une vente de gâteaux est organisée par la boulangerie-pâtisserie La Navette dans le cadre de la lutte contre les cancers masculins le dimanche 9 novembre. Elle invite également les membres du conseil d'administration à participer aux manifestations organisées par la Ville dans le cadre de la semaine pour l'emploi des personnes en situation de handicap.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09H55

Le Secrétaire de Séance
M. Michel RIOUSSET



Le Président du CCAS
M. Olivier DOSNE

